

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-100

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-100

**Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Site Cinq Chemins - Le Haillan - OIM
Bordeaux Aéroport - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte du projet

Bordeaux Métropole mène une politique de développement économique visant à atteindre pour l'agglomération millionnaire 450.000 emplois à l'horizon 2030, soit 350.000 emplois à maintenir et environ 100.000 emplois à créer.

L'un des principaux pôles d'activités et d'emplois métropolitains est l'OIM¹ Bordeaux Aéroport, qui rassemble d'ores et déjà près de 40.000 emplois sur 2.500 ha.

L'industrie aéronautique/spatial/défense (environ 1/3 de l'emploi de la zone) donne à ce territoire une identité économique forte, et les développements récents des grands groupes (Thalès, Dassault, Safran notamment) lui confèrent une visibilité toute particulière.

Ces quartiers d'activités et d'emplois aéroportuaires se distinguent également par leur potentiel d'accueil de 10 000 emplois supplémentaires à horizon 2030, qui confirme leur dimension stratégique pour la Métropole bordelaise.

Afin de concrétiser sa stratégie de développement de l'activité et de l'emploi dans la métropole et plus particulièrement au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport, et pour pallier le manque de foncier aménagé disponible sur ce secteur, Bordeaux Métropole souhaite développer une nouvelle offre foncière et immobilière à destination des entreprises sur ce secteur.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement d'une zone d'activités au lieu-dit « Cinq Chemins » sur la commune du Haillan, qui compte parmi les sites d'aménagement prioritaires de l'OIM Bordeaux Aéroport.

Les parcelles concernées par le projet d'aménagement de la zone d'activités appartiennent à Bordeaux Métropole et sont situées au lieu-dit « Cinq Chemins » localisé en bordure Nord de l'avenue de Magudas (route départementale n°211) au droit du carrefour giratoire entre cette avenue et la rue Toussaint-Catros. Le site est bordé à l'Est par la rue de Venteille et à l'Ouest par le ruisseau du Berlincan.

Le territoire de projet couvre une surface d'environ 14,6 ha.

¹ OIM : Opération d'Intérêt Métropolitain

II. Les objectifs du projet

Le projet « Cinq Chemins » a pour objectif l'aménagement de terrains à vocation économique. Les terrains s'adresseront prioritairement aux entreprises de la filière aéronautique mais seront également ouverts à d'autres types d'entreprises (filiales associées, projets à forte valeur ajoutée, services aux entreprises, etc). Les typologies développées seront variées afin de répondre aux besoins des entreprises visées.

Une étude pré-opérationnelle, sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, a été menée en 2014/2015 par Inno, CBRE, Artélia, Ingénieurs et Paysages et EAI (Espace Architecture Internationale).

Elle a permis de préciser les objectifs et les principes d'aménagement de l'opération :

- Un découpage du parcellaire souple permettant de s'adapter aux besoins des entreprises et de développer une diversité de typologie immobilière,
- La desserte du site par l'avenue de Magudas et la rue Venteille, ainsi que par un bouclage interne assurant la desserte de l'ensemble des parcelles,
- L'organisation d'un front bâti le long de l'avenue de Magudas et de la rue Venteille afin de renforcer l'effet vitrine du site et de valoriser sa situation d'entrée Nord du périmètre de l'OIM « Bordeaux Aéroport »,
- le respect et la mise en valeur du patrimoine écologique et naturel du site par l'évitement et la réduction des impacts du projet ainsi que la recherche de compensations le cas échéant
- le développement d'une qualité urbaine au travers des aménagements qui devront être proposés en phase opérationnelle.

Suite à la validation de ces études préopérationnelles, le projet « Cinq Chemins » est en cours de définition et des études techniques viennent d'être engagées afin de poursuivre l'élaboration du projet.

Aussi, en application des articles L 103-2 et L 300-1 du Code de l'urbanisme, il convient d'organiser une concertation qui permettra de porter à connaissance des résidents, des usagers du secteur, des associations locales et autres personnes concernées les objectifs du projet et de les associer à son élaboration.

III. Modalités de la concertation

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la commune du Haillan.

Un dossier composé a minima d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation, du périmètre du projet et un registre permettant de consigner les observations du public seront respectivement déposés :

- un premier à la mairie du Haillan, située 137 avenue Pasteur, Le Haillan,
- un second au pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé Parc Sextant 6-8 avenue des Satellites Immeuble A, Le Haillan.

Ils pourront y être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations et suggestions éventuelles.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur le site Internet de Bordeaux Métropole (<http://concertations.bordeaux-metropole.fr>) afin que les personnes intéressées puissent faire part de leurs remarques et propositions directement via ce site.

Une réunion publique sera organisée en cours de projet.

Le cas échéant, le public sera informé, par voie de presse et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, de la mise en œuvre éventuelle de modalités complémentaires de participation.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie du Haillan ainsi qu'au siège de notre Établissement public, une publicité par voie de presse sera également effectuée pour annoncer le lancement et la clôture de cette concertation.

Le bilan de cette concertation fera ensuite l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Les résultats de cette concertation seront exploités dans le cadre de l'élaboration des études techniques de définition du projet préalables au dépôt des autorisations administratives.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles l'article L103-2 et suivants et L300-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation sur le projet d'aménagement des Cinq Chemins est rendue nécessaire en raison des aménagements envisagés sur la partie équipements publics,

CONSIDERANT QUE cette concertation peut également permettre de mieux appréhender les attentes des usagers et entreprises de ce secteur,

DECIDE

Article 1 : de procéder à une concertation au sens de l'article L103-2 et L300-1 du Code de l'urbanisme sur le projet des Cinq Chemins au Haillan.

Article 2 : d'approuver les objectifs poursuivis par ce projet qui sont précisés dans le paragraphe II du rapport de présentation, intitulé « Les objectifs du projet ».

Article 3 : d'ouvrir la procédure de concertation au vu de ces objectifs.

Article 4 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans le paragraphe III du rapport de présentation, intitulé « III. Modalités de la concertation ».

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation, et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 AVRIL 2016 PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
--	---



Saint-Médard-en-Jalles

Le Hallian

Mérignac

Périmètre de l'opération Cinq Chemins (14,6 ha)

OIM Bordeaux Aéroport

Limites communales

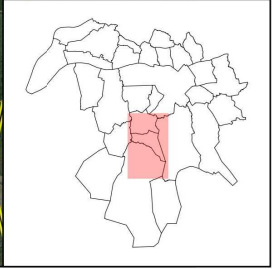
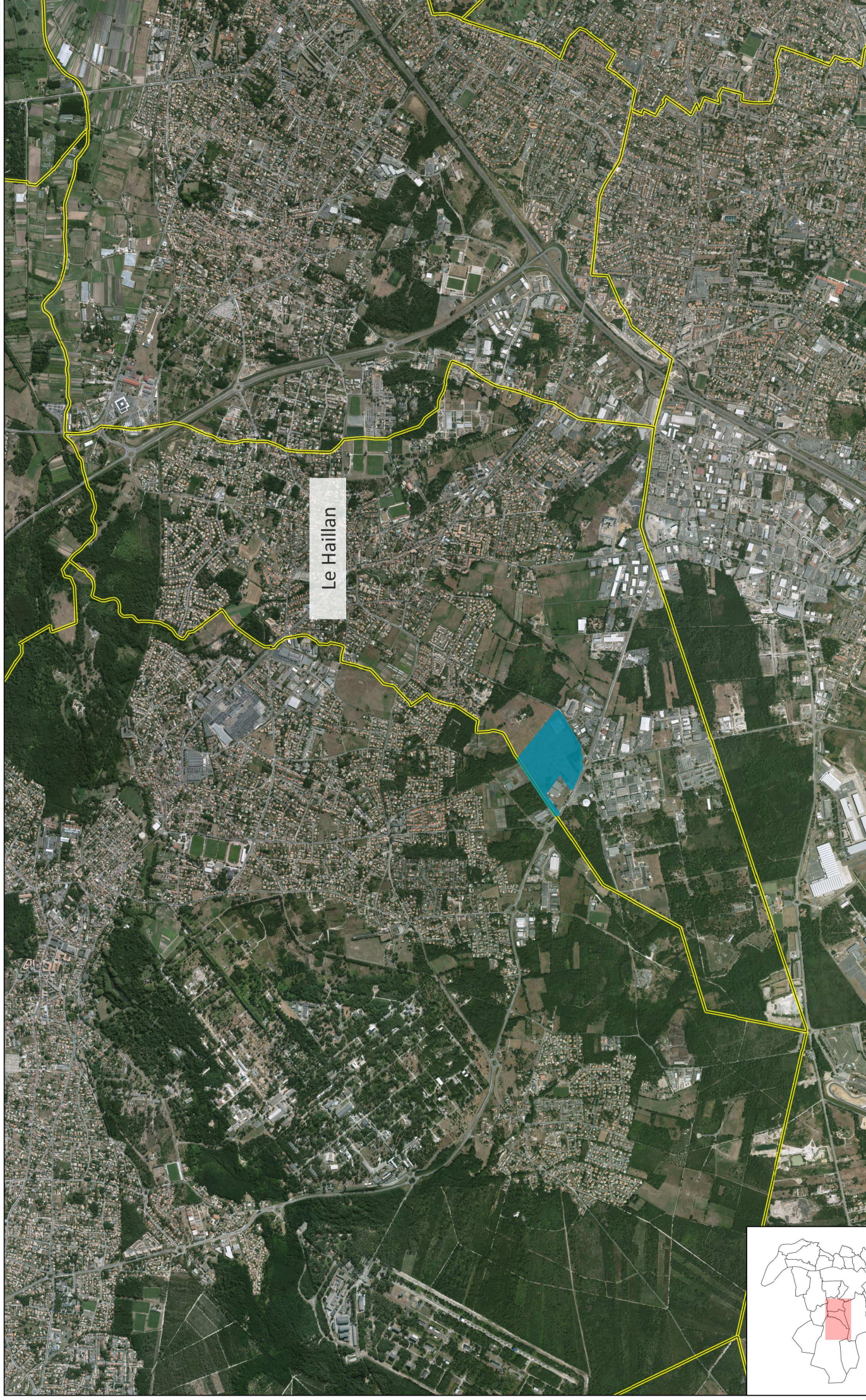
Échelle 1 / 22 000 (A3)

0 250 500 750 1000

Sources : Bordeaux Métropole
© Cartographie : La Fab

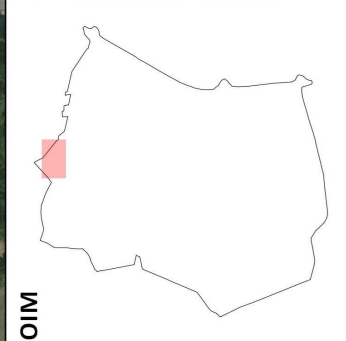
Le Haillan Cinq Chemins

Plan de situation de l'opération Cinq Chemins



Le Haillan Cinq Chemins

Vue aérienne de l'opération Cinq Chemins



Échelle 1 / 2 000 (A3)



Périmètre de l'opération Cinq Chemins (14,6 ha)

